



## HAD des Pays de Morlaix

1 rue Louis Bodelio  
29600 PLOURIN-LÈS-MORLAIX  
📞 02 98 62 40 94  
📠 02 98 62 46 57

Février 2024

**AUB**  
Santé

HOSPITALISATION  
À DOMICILE

## Fondation AUB Santé

Hospitalisation À Domicile  
Maladies Rénales Chroniques  
Nutrition - Perfusion  
Formation  
Service À Domicile

# HAD

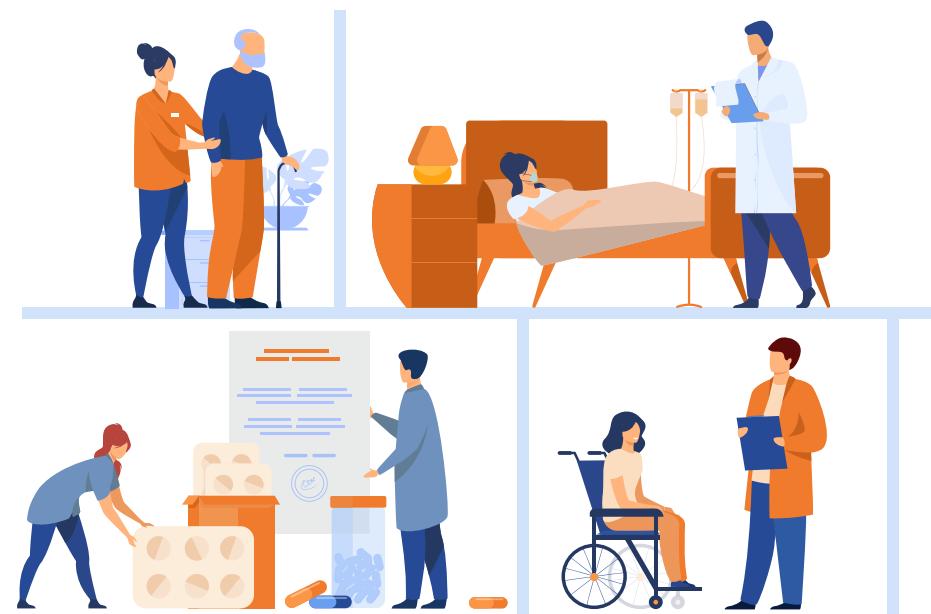
## HOSPITALISATION À DOMICILE

### DES PAYS DE MORLAIX

📞 Pour plus d'information ou pour  
solliciter une demande d'admission  
02 98 62 40 94

7j/7  
24h/24

## Pourquoi et comment solliciter l'HAD ?



## Les autres territoires de l'HAD de la Fondation AUB Santé.

### HAD du Pays de Saint-Malo/Dinan

32 rue du Grand Jardin  
35400 SAINT-MALO  
📞 02 99 46 76 73  
📠 02 99 46 88 51

### HAD Centre Bretagne

8 rue du Noroit,  
ZA des Alleux  
22100 TADEN  
📞 02 99 46 76 73  
📠 02 57 67 04 69

### HAD du Pays de Guingamp

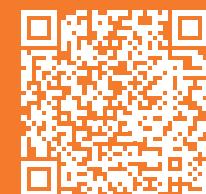
14 bis Impasse des Genêts  
ZI de Bellevue  
22200 Saint-Agathon  
📞 02 96 40 23 20  
📠 02 96 21 09 70

### HAD du Pays Brioche

8 rue des Champs de Pies  
22000 SAINT-BRIEUC  
📞 02 96 77 25 14  
📠 02 96 33 63 89

Rendez-vous sur notre  
site internet

[www.aub-sante.fr](http://www.aub-sante.fr)



Siège social :  
Zac Les Touches  
13 Boulevard de l'Odé - CS 61002  
35742 PACÉ Cedex

## Présentation de l'HAD

L'HAD est un établissement de santé, qui assure au domicile du patient des **soins médicaux et paramédicaux continus, complexes et coordonnés** sur la base d'un projet thérapeutique, en lien avec les **services hospitaliers, le médecin traitant et les professionnels de santé libéraux**.

**Le médecin traitant** reste au **centre du dispositif** : suivi de son patient, surveillance des traitements.

**L'équipe pluridisciplinaire** de l'HAD dispose de l'expertise du domicile, est qualifiée pour l'administration des soins au patient.

**Le rôle du médecin coordonnateur** de l'HAD :

- Il vérifie l'adéquation des prestations de l'établissement aux besoins du patient
- Il assure la coordination des différents professionnels impliqués
- Concertation mutuelle avec le médecin traitant.

L'HAD permet d'éviter une rupture du lien familial et de conserver les repères habituels du patient dans le temps et l'espace.

L'HAD intervient :

- au domicile du patient
- en EPHAD
- en secteur médico-social (FAM, MAS,...)

et collabore avec les SSIAD.



**En conclusion :**

**L'hospitalisation classique** reste indispensable pour les patients présentant : **un état instable, aggravatif ou urgent ou nécessitant des soins répétés lourds, spécifiques, de haute technicité**.

Les prestations « **simples** » de **maintien à domicile** à contrario ne nécessitent pas le recours à l'HAD.

Entre les deux, l'HAD regroupe différents modes de prise en charge rationnelle, regroupés dans le tableau ci-contre.

Découvrez l'outil en ligne de l'HAS pour vous aider, en quelques clics, à évaluer l'éligibilité de la prise en charge de votre patient par l'HAD



[adophad.has-sante.fr](http://adophad.has-sante.fr)

## Modes de prise en charge HAD

- **Prise en charge de la douleur et soins palliatifs**
- **Pansements complexes**
- **Traitements complexes**
- **Traitements intraveineux**
- **Drainages pleuraux et péritoneaux**
- **Périnatalité**
- **Soins de suite et de réadaptation**

En complément de ces motifs de prise en charge, l'HAD peut proposer selon nécessité les prestations suivantes :

- **Nutrition** (entérale, parentérale)
- **Assistance respiratoire**
- **Surveillance spécifique** (post-chimiothérapie, radiothérapie, aplasie...)
- **Prise en charge psychologique et/ou sociale complexe**

**« L'ENTRÉE EN HAD À BON ESCIENT NÉCESSITE CONCERTATION ENTRE LES PROFESSIONNELS »**

## Modalités d'admission

Le parcours de la prise en charge en HAD peut être aussi rapide que nécessaire, en respectant chacune des étapes suivantes :

- 1 Demande de prise en charge en HAD qui émane d'une **prescription d'un médecin** (généraliste ou spécialiste) :  
Elle peut se faire via :
  - La plateforme ORIS
  - Un mail adressé à l'HAD
  - Un formulaire type de demandeLes **IDE de liaison** prennent contact avec vous, dès réception de la demande
- 2 **Evaluation initiale** (médicale, psychologique et sociale) par l'HAD
- 3 **Accord requis du patient et de l'aide principal**
- 4 **Accord requis du médecin traitant**
- 5 **Validation\* par le médecin coordonnateur** de l'HAD (\* non validation argumentée)
- 6 **Elaboration du projet thérapeutique** par les **médecins** : prescripteur initial, médecin traitant et médecin coordonnateur HAD
- 7 **Elaboration du plan de soins**, en concertation avec les **professionnels du domicile**
- 8 **Entrée en HAD**

**« INTÉRÊT DE L'ANTICIPATION »**